

COMMUNE DE PITRES

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

Présents : Florence LAMBERT, maire, Nicolas QUENNEVILLE, Nadège LEVEE, David LECLERCQ et Rodolphe RAILLAT, adjoints, Jacques SOREL, Michel BIENVENU, Ourida GUEZOUL, Gaëtan DUBOURG (arrivé à 18 h 47), Nathalie GREPIER, Jessica RIBEIRO, Céline DUVAL, Sébastien BOISSEL, Irène MARIE, Elodie LACOMBE, Gianni LEFEBVRE, Jean-Pierre COBERT et Marion AUBIN, conseillers municipaux.

Absents excusés représentés : Sabrina EUSEBE par Irène MARIE et Gabriel GRAFF par Florence LAMBERT.

Absent excusé : Benoit BIVILLE

Absents : Laurence RIDIRA et Christophe PETIT

Secrétaire de séance : Nicolas QUENNEVILLE

Madame la maire demande l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du mardi 8 juillet 2025. Il n'y a pas d'observations, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Madame la maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) **URBANISME** : AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N° 5 DU PLUiH TENANT LIEU DE PROGRAMME DE L'HABITAT (PLUiH) ;
- 2) **URBANISME** : AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPi) ;
- 3) **URBANISME** : CESSION DE PARCELLE A LA COMMUNE ;
- 4) **FINANCES LOCALES** : DEMANDE DE SUBVENTION DU CFA DE VAL DE REUIL ;
- 5) **FINANCES LOCALES** : ACCEPTATIONS DE CHEQUES ;
- 6) **FINANCES LOCALES** : DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE ;
- 7) **FINANCES LOCALES** : DECISIONS MODIFICATIVES ;
- 8) **FONCTION PUBLIQUE** : CONVENTION ENTRE LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'EURE ET LA COMMUNE POUR ADHERER AU DISPOSITIF DE REFERENT SIGNALLEMENT DU CDG27 ;
- 9) **INTERCOMMUNALITE** : DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DU SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DES GYMNASES AU 31 DECEMBRE 2025 ;
- 10) **INTERCOMMUNALITE** : CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES : RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE L'AGGLOMERATION SEINE-EURE (PORTÉ A CONNAISSANCE) ;
- 11) **ENVIRONNEMENT** : ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET DE CREATION D'UNE CARRIERE SUR LA COMMUNE D'ALIZAY ;
- 12) **ENVIRONNEMENT** : AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE A UNE EXTENSION D'ACTIVITE ET DE CAPACITE DE LA SOCIETE NEGOCE PAPIERS CARTONS (NPC) A ALIZAY ;
- 13) **ENVIRONNEMENT** : « TERRITOIRES ENGAGES POUR LA NATURE » - PROJET 2026 ;
- 14) **HABITAT** : RAPPORT 2024 DE MONLOGEMENT 27 (PORTÉ A CONNAISSANCE) ;
- 15) **INFORMATIONS DIVERSES**.

- | |
|--|
| 1) URBANISME : AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N° 5 DU PLUiH TENANT LIEU DE PROGRAMME DE L'HABITAT (PLUiH) |
|--|

Madame la Maire rappelle que le Président de l'Agglomération Seine-Eure a prescrit la modification n°5 du PLUiH.. La modification n°5 du PLUiH a pour objet :

- De procéder à des modifications des règlements écrits, des règles graphiques, des plans de zonage et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ;
- D'harmoniser certaines règles avec celles présentes dans le plan local d'urbanisme intercommunal valant schéma de cohérence territoriale (PLUi valant SCoT) de l'Agglomération Seine-Eure.
- De faciliter la mise en œuvre de projets, de procéder à la rectification d'erreurs matérielles, de faciliter la lecture, la compréhension et donc l'application du règlement.

Mme la maire indique que cette modification porte sur l'orientation d'aménagement et de programmation de la trame verte, bleue et noire :

- La trame verte : Reconnecter, préserver les haies, les forêts, les prairies, les friches et les corridors écologiques ;
- La trame bleue : Ce sont les réseaux aquatiques et humides : Cours d'eau, étangs, mares, zones humides ;
- La trame noire : Certaines espèces sont très sensibles à la pollution lumineuse : l'obscurité est nécessaire pour préserver les cycles biologiques.

Un objectif : Conserver les espaces existants de biodiversité mais aussi développer un milieu environnant de qualité pour les espèces animales et végétales en ayant le souci constant d'offrir un cadre de vie et de bien être pour les habitants du territoire.

4 grands principes pour l'atteindre :

- 1 - Préserver les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques ;
- 2 - Préserver les lisières forestières et aquatiques ;
- 3 - Préserver l'armature verte et bleue urbaine ;
- 4 - Préserver le réseau écologique de la trame noire.

Les modifications ne concernent pas notre commune mais :

Principe 1

- 1 Pour la ville de Louviers il s'agit de préserver un réservoir de biodiversité ;
- 2 Pour Incarville, Heudebouville, Val de Reuil, on cherche à préserver des couloirs écologiques ;
- 3 Dans le but de conserver, préserver les lisières forestières sur l'ensemble de la CASE il est prévu un principe d'inconstructibilité le long des lisières non bâties.

Principe 2

- 1 Il s'agit de préserver les lisières aquatiques en protégeant de l'urbanisation l'ensemble des berges, des cours d'eau et des mares

Les documents de PPRI, PLUIH, SGEP permettent cette protection.

Principe 3

Pour préserver l'armature verte et bleue urbaine

- En identifiant les éléments présents ;
- En encourageant l'imperméabilisation des sols dans l'espace public et privé ;
- En favorisant la végétation ;
- En renforçant la gestion écologique des espaces verts ;
- En intégrant la biodiversité dans les projets bâtis.

Principe 4

Réduire la pollution lumineuse en fixant des règles pour les projets d'aménagements ou de constructions.

M. Cobert dit qu'en plus de l'OAP, il y a autre chose, et que l'extension doit être étendue à toutes les modifications du PLUIH. On ne peut que se réjouir d'une OAP spécifique.

Mme la maire répond qu'on voit bien que dans les grands principes, on veut préserver l'existant le plus possible et si possible, développer de nouvelles zones protégées et que c'est une bonne décision.

M. Cobert dit que concernant l'OAP de la ville de Pîtres, il est noté : « La présence de l'OAP a une incidence nulle ou positive sur le bruit ».

Mme la maire répond que ça peut être vrai. Il est prévu de faire une bordure verte assez haute le long de la RD321, ce qui n'existe pas à l'heure actuelle et qui peut contribuer à limiter le bruit.

M. Cobert précise que les constructions sur cette zone devront respecter un isolant acoustique minimal, notamment des fenêtres à double vitrage.

Mme la maire dit que c'est le cas de toutes les constructions à l'heure actuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur la modification n°5 du PLUIH et son approbation par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

2) URBANISME : AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPi)

Madame le Maire rappelle que le Président de l'Agglomération Seine-Eure a prescrit la modification n° 1 du RLPi. La modification n° 1 du RLPi a pour objet de :

- Corriger des erreurs matérielles ;
- S'adapter aux réalités locales constatées ;
- Préciser et de réajuster des dispositions réglementaires en cohérence avec le Code de l'environnement ;
- Améliorer la formulation de certaines règles pour une meilleure compréhension de lecture.

Mme la maire précise que le RLPI prévoit 5 zones de publicité restreinte.

Des modifications liées à la publicité et à la préenseigne, des modifications liées à l'enseigne, pour préciser la taille et les règles d'installation.

Des modifications du règlement graphique pour les communes du Val d'Hazey et Villers sur le Roule.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur la modification n° 1 du RLPi et son approbation par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

3) URBANISME : CESSION DE PARCELLE A LA COMMUNE

Mme la maire indique qu'il convient de régulariser la cession d'une parcelle C 1266 d'une superficie de 90 m² sente Dumontier.

La clôture de la propriété actuelle est reculée depuis 1989. Il faut donc récupérer cette parcelle pour régulariser les limites de propriété.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la maire à régler cette situation très ancienne avec le propriétaire.

4) FINANCES LOCALES : DEMANDE DE SUBVENTION DU CFA DE VAL DE REUIL

Mme la maire présente une demande de subvention du CFA de Val de Reuil pour 2025.

14 jeunes de la commune sont scolarisés dans cet établissement. La demande porte sur une participation de 75 € par jeune de la commune soit 14 jeunes pour un montant de 1 050 €

Après délibération, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 1 050 € au CFA de Val de Reuil pour 2025.

5) FINANCES LOCALES : ACCEPTATIONS DE CHEQUES

Mme la maire indique qu'il convient d'accepter les chèques suivants :

- 8 986.80 € d'AXA pour l'indemnisation des dommages causés par l'orage du 27 juin sur l'église et les préaux ;
- 1 901.81 € d'AXA pour l'indemnisation d'un choc de véhicule le 13/11/2023 ;
- 250.00 € de Mlle Karine LETELLIER en dédommagement de la détérioration d'une barrière SNCF par son fils ;
- 250.00 € de Mme Stéphanie HAUVEL en dédommagement de la détérioration d'une barrière SNCF par son fils.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les quatre chèques indiqués ci-dessus.

6) FINANCES LOCALES : DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE

Mme la maire indique que le budget annexe du cimetière est inactif depuis 2023. Il convient donc de procéder à sa clôture. La dissolution interviendra à la date du 31 décembre 2025

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la dissolution du budget annexe du cimetière au 31 décembre 2025.

7) FINANCES LOCALES : DECISIONS MODIFICATIVES

Les virements de crédits suivants sont portés à la connaissance du conseil municipal. Ils ont été effectués par Mme la maire dans le cadre de la fongibilité des crédits qui lui permet d'opérer des virements de crédits dans la limite de 7.5 % des dépenses et d'en rendre compte ensuite au conseil municipal dès la prochaine séance :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

OPERATION	ARTICLE	LIBELLE	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDIT
107	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	+ 22 023.00	
102	21311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS		- 22 023.00
TOTAL VIREMENTS DE CREDITS DEPENSES INVESTISSEMENT			+ 22 023.00	- 22 023.00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDIT
65	657363	SUBVENTION CCAS	+ 5 000.00	
66	66111	INTERETS DES EMPRUNTS		- 5 000.00
TOTAL VIREMENTS DE CREDITS DEPENSES FONCTIONNEMENT			+ 5 000.00	- 5 000.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

OPERATION	ARTICLE	LIBELLE	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDIT
104	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	+ 3 385.00	
102	21311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS		- 3 385.00
TOTAL VIREMENTS DE CREDITS DEPENSES INVESTISSEMENT			+ 3 385.00	- 3 385.00

Madame la maire expose que les crédits prévus à certains articles du budget annexe du CCAS de l'exercice 2025 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires ci-après en section de fonctionnement :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
65	65134	Aides	+ 5 000.00	
74	74748	Subvention communale		+ 5 000.00
TOTAL CREDITS SUPPLEMENTAIRES FONCTIONNEMENT			+ 5 000.00	+ 5 000.00

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve les crédits supplémentaires ci-dessus.

8) FONCTION PUBLIQUE : CONVENTION ENTRE LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'EURE ET LA COMMUNE POUR ADHERER AU DISPOSITIF DE REFERENT SIGNALEMENT DU CDG27

Mme la maire indique que les employeurs publics doivent instituer un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Les employeurs territoriaux peuvent faire le choix de disposer de leur propre référent signalement ou de confier le dispositif aux Centres de Gestion en leur qualité d'établissements publics « mutualisateurs », mais aussi en tant que « tiers de confiance » pour les employeurs et leurs agents.

La convention actuelle sur le référent signalement, à laquelle notre collectivité a adhéré, arrive à échéance. Le Centre de Gestion de l'Eure (CDG 27) propose donc une nouvelle convention, qui remplace toutes les conventions antérieures.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité que la mise en œuvre du dispositif de signalement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes est confiée au centre de gestion de l'Eure ; autorise Mme la maire à signer la convention et tous les documents se rapportant à ce dispositif.

9) INTERCOMMUNALITE : DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DU SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DES GYMNASES AU 31 DECEMBRE 2025

Mme la maire indique que le Syndicat Mixte pour la Gestion des Gymnases (S.M.G.G.) sera repris par la Communauté de Communes Lyons Andelle à compter du 1^{er} janvier 2026.

La commune peut participer aux charges d'utilisation du gymnase fréquenté par les enfants de Pîtres scolarisés aux collèges de Romilly-sur-Andelle et Fleury-sur-Andelle par simple convention.

Mme la maire propose un retrait au 31 décembre 2025. Et précise que le retrait n'appelle aucun transfert de patrimoine et aucune condition financière de retrait.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande le retrait de sa commune au S.M.G.G, à la date du 31 décembre 2025 et approuve les conditions de retrait dudit syndicat sans transfert financier.

10) INTERCOMMUNALITE : CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES : RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE L'AGGLOMERATION SEINE-EURE (PORTE A CONNAISSANCE)

Mme la maire indique que la Chambre régionale des comptes nous a transmis le rapport d'observations définitives de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure. Ce rapport a été transmis à tous les conseiller municipaux afin qu'il donne lieu à débat.

11) ENVIRONNEMENT : ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET DE CREATION D'UNE CARRIERE SUR LA COMMUNE D'ALIZAY

La société AMENAGEMENTS TERRASSEMENTS ET CARRIERES (ATC) a déposé à la préfecture un dossier d'ouverture d'une carrière sur la commune d'Alizay.

Ce dossier étant déclaré complet régulier, nous entrons désormais dans la phase d'examen et de consultation.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis.

M. Lefebvre est surpris par ce projet, il craint de voir un énième lac sur le bord de la route.

M. Cobert trouve que 25 ans d'exploitation c'est beaucoup trop et que 10 ans suffiraient, surtout que la société ne compte l'exploiter que pendant 3 ans. Une nouvelle fois on retombe sur CBN qui viendra reboucher le trou avec des déchets de la région parisienne en utilisant la RD321.

Il trouve que c'est un peu folklorique et ridicule que la partie contrôle se fasse avec des contrôles olfactifs et visuels.

De plus, il fait remarquer que le schéma régional des carrières va être instruit le 20 septembre et que ce dossier est déposé juste avant !

Mme la maire et le conseil municipal estiment que la durée d'exploitation est effectivement trop longue et que 10 ans serait une bonne durée puisque la société ATC ne compte l'exploiter que pendant 3 ans. Cela lui laisse 7 ans pour reboucher. De plus, la partie contrôle est très légère.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis réservé pour ce projet.

12) ENVIRONNEMENT : AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE A UNE EXTENSION D'ACTIVITE ET DE CAPACITE DE LA SOCIETE NEGOCE PAPIERS CARTONS (NPC) A ALIZAY

La société NEGOCE PAPIERS CARTONS (NPC) à Alizay a déposé un dossier de « porter à connaissance » de modification d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dans le cadre d'une extension d'activité et de capacité amenant une nouvelle autorisation environnementale.

Ce dossier étant déclaré complet régulier, nous entrons désormais dans la phase d'examen et de consultation.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis.

M. Cobert estime que la qualité du dossier est insuffisante : Certaines informations qui servent à l'étude datent de 1996 pour le transport. Il souhaite savoir ce qu'est la nationale 7 ? Peut-être la route qui passait dans Alizay avant la construction de la RD321 ! Beaucoup d'informations sont erronées. Il donne un avis très réservé au dossier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis extrêmement réservé pour ce projet au vu de la mauvaise qualité du dossier.

13) ENVIRONNEMENT : « TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE » - PROJET 2026

M. Quenneville présente le projet « Territoires engagés pour la nature » 2026-2028.

Ce projet comprend 3 actions principales :

- Améliorer ses connaissances sur l'état de la biodiversité du territoire / Prendre en compte la biodiversité dans l'aménagement du territoire en faisant l'inventaire de la zone LPO (Ligue de Protection des Oiseaux);
- Gérer, préserver et restaurer les continuités écologiques, milieux naturels et la biodiversité locale en plantant une haie sèche et des prairies fleuries ;
- Mobiliser les acteurs du territoire sur les sujets en lien avec la biodiversité en créant une aire éducative.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la maire à déposer un dossier de candidature.

14) HABITAT : RAPPORT 2024 DE MONLOGEMENT 27 (PORTÉ A CONNAISSANCE)

Mme Levée présente le rapport retraçant l'activité de la SEM MonLogement27 en 2024.

15) INFORMATIONS DIVERSES.

Mme la maire donne les informations suivantes :

Ecole :

La rentrée scolaire s'est bien passée. Nous avons accueilli la nouvelle directrice Mme Saillard.

Il y a 248 élèves inscrits de la maternelle au CM2, 12 professeurs, 4 ATSEM et 8 AESH accompagnent les enfants dans leur scolarité. Un professeur de musique donne 10 h de cours par semaine à l'ensemble des élèves.

210 enfants déjeunent au restaurant scolaire. Les repas sont préparés et servis sur place par 4 agents et 20 animateurs encadrent les enfants pendant le repas et animent le temps périscolaire.

La classe de Laurence BUSNEL petite Section Moyenne section et l'atelier adjacent ont été repeints. Les éviers anciens ont été changés dans trois classes.

Eglise :

Le diagnostic est très inquiétant et des frais importants seront à prévoir.

La rue aux enfants et le forum des associations se sont déroulés sous un beau soleil avec 21 associations présentes. Organisée par l'Espace des 2 rives, la mairie et les associations locales dans le quartier de la ferronnerie c'est une manifestation annuelle à renouveler pour animer différents quartiers, présenter les associations et surtout redonner un espace public aux enfants.

Salle des fêtes chantiers jeunes :

16 jeunes de 16 et 17 ans ont repeint la salle des fêtes cet été. En équipe de 4 sur 4 semaines ils ont été encadrés par des agents municipaux. Ils ont très bien travaillé et vous pourrez juger lors de manifestations ou de location de leur sérieux et de leur engagement. Ils ont été rétribués au taux horaire du SMIC.

Dimanche 21 septembre :

Après-midi dansant à la salle des fêtes

Octobre rose :

Temps fort de la solidarité pour lutter contre le cancer du sein. Des actions sont prévues avec le COS (Comité des Œuvres Sociales des agents de la mairie), les associations volontaires et le conseil municipal :

Dès le 1^{er} octobre vente de rubans roses, bracelets au secrétariat de mairie

Le 5 octobre au parc des Flotteaux de 14 h à 17h

Le vendredi 17 octobre au stade et au gymnase

Le 26 octobre à la médiathèque.

Fin de la séance à 19 h 47